

Association pour le Développement des Aires Protégées (ADAP)

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du mardi 28 juin 2022

Maison internationale des associations, salle Steve Biko

Présents

Yves Hausser, Claude Fischer, Alix Jornot, Lucas Villard, Sandy Mermod, Urs Bloesch, Alexandre Bloesch, Alexandre Tasev, Ezra Ricci, Louise Sérasset, Jean-Pierre Tombola, Berat Dajakaj.

Excusés : Bénédicte Kippes- Charlet, François Perrinjaquet, Gabriel Valdez, Bénédicte Kippes, Louisette Chabloz, Jean-Félix Savary, Gerald Ungar, Fabrice Buffard.

Président d'assemblée : Claude Fischer

Verbaliste/secrétaire d'assemblée : Sandy Mermod

Ordre du jour

- Mot du Président
- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 juin 2021
- Approbation du rapport d'activités 2021
- Présentation et approbation des comptes 2021
- Adoption du budget 2022
- Modification des statuts
- Election des membres du comité
- Propositions individuelles

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h37.

1. Mot du Président

Le président Claude Fischer souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il rappelle l'ordre du jour et mentionne qu'aucune proposition individuelle n'a été proposée.

Sandy Mermod note les membres présents et nomme les membres excusés. Elle fait également parvenir le message de Jean-Félix qui tient à féliciter toute l'équipe pour leur engagement lors de cette année écoulée.

Claude Fischer abonde en ce sens et précise que toutes les années sont bien chargées mais l'année 2021 était particulièrement intense pour le personnel et les bénévoles. Il souligne ce travail remarquable et remercie chaleureusement toute l'équipe !

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 juin 2021

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 4 juin 2021 a été envoyé aux membres par courrier et par courriel avec la convocation. Il est également disponible dans la salle.

Il n'y a pas de remarque ou de question.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve le PV de l'Assemblée Générale du 04.06.2021

3. Approbation du rapport d'activités 2021

Les activités sont présentées de manière détaillée dans le rapport d'activités 2021 disponible sur le site l'ADAP (https://www.adap.ch/category/documentation/rapports_annuels/) et transmis aux membres par courriel. Des versions imprimées se trouvent également dans la salle. Seuls quelques éléments clés seront donc repris ce soir.

Genève (par Sandy Mermod)

Il n'y a pas eu d'activités de représentation en 2021 puisque nous n'avons pas tenu de stand et pas organisé de conférence. Toutefois, le comité, la secrétaire exécutive et les bénévoles ont réalisé un gros travail de fond avec la rédaction d'une stratégie communication menée par Alix Jornot, le passage des fichiers informatiques sur le kDrive, l'aide administrative pour les projets par Ezra Ricci et le montage d'un troisième projet avec l'aide de la stagiaire Louise Sérasset. Les missions usuelles de suivis ont également été réalisées par Yves Hausser, Sandy Mermod et Claude Fischer.

Projet Katavi-Ugalla corridor en Tanzanie (par Yves Hausser)

Apiculture : la transition des ruches traditionnelles aux ruches modernes s'accélère et les apiculteurs ont pu rembourser les ruches fournies en payant avec la première récolte.

Suivi forestier : Le Dr Urs Bloesch a bien transmis sa méthode aux responsables des ressources naturelles de l'ADAP mais l'application de la méthodologie demande encore un peu de supervision pour être mise en œuvre de manière autonome. La journée de formation dispensée par Urs aux employés du TFS pour leur présenter la méthode des quarts centrés sur les points et les résultats préliminaires des champignons a été fortement appréciée. Il est important d'impliquer les employés du TFS pour les suivis et leur transmettre les résultats. Le suivi forestier fournit des informations précieuses mais prend du temps. Yves Hausser mentionne qu'ils ont pu utiliser des données des transects réalisés par Urs Bloesch pour le registre carbone pour calculer le stockage et il donne des résultats plus fins que les estimations théoriques.

Champignons : Le potentiel est là mais il est important de ne pas sous-estimer le travail pour arriver à une mise sur le marché des champignons sauvages. En Tanzanie, il n'y a pas de règles de commercialisation pour les champignons sauvages, uniquement pour les champignons cultivés. On ne doit pas brûler les étapes et il faut impliquer tous les acteurs tanzaniens. Il serait intéressant de penser à tous les acteurs et chercheurs impliqués en Tanzanie. Urs Bloesch insiste sur l'importance de la publication scientifique pour intéresser d'autres acteurs. Un projet de recherche devrait être soumis à TAFORI. L'organisation d'un workshop d'une semaine à Tabora sera essentielle pour faire la promotion du produit et faire goûter les champignons au public. L'année à venir sera donc clé !

Suivi de la faune : pas de pose systématique en 2021 mais résultats quand même puisque Raimundo Pizarro, étudiant master, a posé des pièges dans le cadre de son étude sur les lycaons. Les images confirment le retour de l'éléphant et le maintien de lions et de lycaons dans la réserve de Mlele.

Etude socio-économique de base : 240 ménages interrogés pour l'étude de base socio-économique afin de prendre le pou des conditions de vie de la population. Cela prend beaucoup de temps mais est essentiel pour comprendre les défis rencontrés par la population locale et pourra mesurer les impacts du projet.

Joint Forest Management (JFM) : les villages ont validé leur volonté d'engager un processus de co-gestion de la réserve de Mlele. Après avoir été formés, membres en charge des ressources naturelles des conseils villageois ont été élu pour créer le comité pilotant le JFM.

Projet Rungwa River corridor en Tanzanie (par Sandy Mermod)

Sandy ne va pas revenir sur les activités liées aux champignons et au JFM puisque le projet est sensiblement au même stade que celui de Katavi-Ugalla corridor.

Construction des bâtiments : une fois le bâtiment terminé du côté de Kapumpa pour Kululu Nature Initiatives à Kapumpa, les travaux ont pu commencer à Ilunde pour construire les locaux d'Ilunde Natural Honey Organisation, qui seront partagés par le comité de co-gestion de la réserve de Rungwa River.

Machines et équipements apicoles : des presses à miel et des extracteurs de cire ont été achetés pour les sites d'Ilunde et Kapumpa. Ces machines ont été installées dans les locaux nouvellement construits. Elles seront gérées par les deux associations afin de garantir une utilisation adéquate et leur entretien. Elles seront utilisables par tous les apiculteurs des deux zones contre une contribution modeste.

Suivi écologique : la réserve de Kululu (aussi appelée Northern Corridor) a été entièrement couverte par des pièges photos en 2021. Le traitement et l'analyse des 216'269 images récoltées a été réalisé par la haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) en grande partie par Lucas Villard. Les résultats ont révélé la présence d'autruches et de 54 espèces de moyens et grands mammifères, avec entre autres l'éléphant, le lycaon, le lion, le léopard, le pangolin, le buffle, la girafe et l'hippopotame. Les résultats sont encourageants pour ce corridor écologique fragile qui est largement parcouru par les éleveurs de bétail, les coupeurs de bois et les apiculteurs. Il ne faut cependant pas négliger l'effet de seuil et les populations de faune sauvage pourraient décliner rapidement si les pressions se maintiennent.

Claude Fischer souligne que le bétail est enduit d'insecticide contre les mouches tsé tsé et cela impacte massivement les abeilles et les petits carnivores mais ce n'est pas étudié.

Jean-Pierre Tombola demande si on prévoit également la culture des champignons. Urs Bloesch répond que ce n'est pas nécessaire car les champignons sauvages sont abondants dans les forêts de miombo et sont mieux appréciés que les champignons cultivés. De plus, l'altitude et l'habitat ne se prêtent pas bien à la culture.


Jean-Pierre Tombola demande également pourquoi il faut abandonner les ruches traditionnelles. Yves Hausser répond que légalement les ruches traditionnelles sont interdites par le gouvernement. Il a accepté longtemps que la transition se fasse car cela prend long, et surtout coûte cher, aux apiculteurs de remplacer une ruche traditionnelle en écorce qui ne coûte rien par une ruche moderne qui demande du bois et du savoir-faire ou au minimum 40 USD. Les ruches modernes sont également plus intéressantes économiquement puisqu'elles peuvent contenir 2x plus de miel.

Jean-Pierre Tombola mentionne qu'on parle peu des Objectifs de Développement Durable alors que la FGC travaille beaucoup avec. Sandy Mermod répond que le comité pense à un nouveau concept de rapport d'activités pour les années à venir afin de mettre plus en valeur les ODD et l'impact des projets.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve le rapport d'activités 2021.

4. Présentation et approbation des comptes 2021

Les comptes 2021 (ci-après) sont distribués parmi l'assemblée et ont été envoyés par courrier aux membres avec le rapport de révision de la fiduciaire DRP SA. Ce dernier est également disponible pour consultation dans la salle et en ligne sur le site internet.

ADAP ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES AIRES PROTÉGÉES		États financiers de l'ADAP Exercice 2021		
BILAN				
Actifs				
Actifs circulants		Au 31.12.2021	Au 31.12.2020	
Trésorerie		100 605.70	71 139.92	
Actifs de régularisation		8.85	8 564.36	
Total actif circulant		100 614.55	79 704.28	
Actifs immobilisés				
Immobilisations financières (Dép. gar. loyer)		1 691.77	1 691.77	
Immobilisations corporelles		0	0	
Total actifs immobilisés		1 691.77	1 691.77	
TOTAL DES ACTIFS		SFr. 102 306.32	SFr. 81 396.05	
Passifs				
Fonds étrangers		Au 31.12.2021	Au 31.12.2020	
Créanciers		0	0	
Capitaux étrangers à court terme				
Dettes à court terme portant intérêt		0	0	
Autres dettes à court terme		0	291.20	
Passifs de régularisation		10 843.71	6 910.46	
Total capitaux étrangers à court terme		10 843.71	7 201.66	
Capitaux étrangers à long terme				
Dettes à long terme portant intérêt		0	0	
Fonds affectés aux projets		107 266.72	71 111.21	
Total capitaux étrangers à long terme		107 266.72	71 111.21	
Capitaux propres				
Réserve légale issue du bénéfice		0	0	
Réserves facultatives issues du bénéfice		3 083.18	287.52	
Résultat de l'exercice		768.31	2 795.66	
Total fonds propres		3 851.49	3 083.18	
TOTAL DES PASSIFS		SFr. 121 961.92	SFr. 81 396.05	

COMPTE DE RÉSULTAT		
Produits		
Produits	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Dons liés (fonds affectés aux projets)	360 686.86	254 944.36
Produits divers	30 185.96	19 591.96
TOTAL DES PRODUITS	SFr. 390 872.82	SFr. 274 536.32
Charges		
Charges directes de projets	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Charges directes projet Inyonga 16-28		12 189.33
Charges directes projet Niger 19-09		25 524.98
Charges directes projet Mada 16-47		648.96
Charges directes projet Rungwa 18-19		87 874.84
Charges directes projet Katavi-Ugalla 20-18	157 569.29	89 922.39
Charges directes projet Burkina Faso 12-32	3 651.30	3 651.30
Charges directes projet Rungwa II 21-09	159 148.09	
Charges directes projet Capitalisation Burkina 14-41		8 821.44
Total charges directes de projets	320 368.68	228 633.24
Charges directes de projets/fonds propres		
Participation aux projets par fonds propres	3 151.71	111.28
Total Charges directes de projets/fonds propres	3 151.71	111.28
Gestion et administration		
Charges de personnel	35 099.92	20 214.55
Charges de fonctionnement	31 484.20	22 781.59
Amortissements & corrections de valeur sur les actifs immobilisés	0	0
Total charges de gestion et administration	66 584.12	42 996.14
TOTAL DES CHARGES	SFr. 390 104.51	SFr. 271 740.66
Résultat de l'exercice ordinaire	768.31	2 795.66
Charges extraordinaires	19 640.00	
Résultat de l'exercice	-18 871.69	
	SFr. 390 872.82	SFr. 274 536.32

Tableau de variation du capital des fonds						
Année 2021						
Fonds affectés	Solde initial au 1.1.2021	Attributions	Utilisations	Frais de gestion	Transferts internes	Solde final au 31.12.2021
Tanzanie - Projet Inyonga	15 293.86		14 892.63	401.23		0.00
Tanzanie - Projet Rungwa	-713.46					-713.46
Tanzanie - Projet Katavi-Ugalla	58 467.61	199 400.00	157 569.29	20 170.00		80 128.32
Tanzanie - Projet Rungwa II	0.00	198 340.00	159 148.09	19 600.00		19 591.91
Niger - Projet 19-09	-21 313.45	30 306.00				8 992.55
Madagascar - Projet 16-47	16 457.95		16 311.00	146.95		0.00
Burkina Faso - Projet 12-32	2 918.70		3 651.30			-732.60
TOTAL Fonds Affectés	71 111.21	428 046.00	351 572.31	40 318.18	0.00	107 266.72
Fonds propres	Solde initial au 1.1.2021	Attributions	Utilisations	Transferts internes	Solde final au	
Capital	3 083.18				768.31	3 851.49
Résultat de l'exercice		768.31			-768.31	0.00
TOTAL Fonds Libres	3 083.18	768.31	0.00	0.00	0.00	3 851.49

Ezra Ricci, coordinateur administratif en 2021, présente les comptes au nom de Fabrice Buffard, trésorier, excusé ce soir.

Il mentionne que les dépenses annuelles sont stables et les recettes un peu plus faibles que l'année précédente. Il s'en dégage tout de même un bénéfice de CHF 768.31. Cependant, le contrat à court terme de coordinateur administratif en 2021 pour mettre à jour la gestion des projets d'ADAP Tanzania a grevé le résultat et provoqué une perte de CHF 18'871.69. Comme ce sont des charges extraordinaires, elles ont été mentionnées à part, sur demande de la fiduciaire.

Comme l'association n'avait pas de réserves, cela impacte les fonds propres avec un solde négatif de CHF 15'020.47. Une séance a été organisée entre le comité et la fiduciaire DRP SA le 22 mars 2022 pour proposer des mesures d'assainissement. Les mesures proposées permettront d'annuler la dette d'ici à fin 2023 et même avant si certains financements espérés tomberont. Suite à cette situation exceptionnelle et au vu des mesures proposées, le réviseur recommande l'approbation et suivra de près l'association.


Ezra Ricci ajoute que nous venons de faire la situation au 30 juin 2022 avec une situation à l'équilibre et les prévisions sont bonnes pour les 6 prochains mois. Des dons et l'ouverture d'un troisième projet contribuent au redressement de cette situation. La moitié du déficit sera assurément comblée en 2022.

Il n'y a pas de question.

Avec 11 voix pour et une abstention, l'Assemblée Générale approuve les états financiers et le rapport des réviseurs, et donne décharge au Comité pour l'exercice 2021.

6. Adoption du budget 2022

Le budget 2022 présenté ci-dessous et celui qui a été soumis lors de la proposition des mesures d'assainissement.

 Budget de fonctionnement ADAP 2022	
Recettes (CHF)	
Produits divers	6 830
Produits bancaires	0
Dons et Cotisations	3 580
Vente de miel et autres	450
Co-location loyer	2 800
Recettes pour gestion projets	73 987
Mlele 20-18	13 127
Mlele 22-xx	7 500
Rungwa 21-09	15 179
Ipole 21-50	16 246
Capitalisation Inyonga	0
Carbon credits	0
MHNG	15 000
Recettes extraordinaires (remboursement BF)	6 935
Recettes Totales	80 817
Charges (CHF)	
Fonctionnement	18 356
Loyer ADAP	8 520
Assurances	201
Fournitures de bureau	225
Télécommunications	1 200
Maintenance informatique/software	1 460
Cotisations et 0.01% FGC	3 600
Services bancaires comptes ADAP	150
Révision des comptes	3 000
Communication	2 666
Campagnes de communication	1 000
Frais de réunion/Newsletter, affranchissements	350
Représentation, RP et cotisations	480
Frais d'impression et documentation	656
Site internet	180
Suivi de projets	13 720
Vols internationaux (3)	3 824
Déplacements internes – Visas – Maison Iny	1 640
Per Diem	3 000
Remboursement FGC Burkina	3 651
Participation projets	1 605
Investissements	1 200
Formations/documentation	200
Matériel informatique	1 000
Amortissements	0
Salaires	34 752
Salaire net Fixe	28 901
Charges sociales (AVS/AC/AM,...)	4 893
LAA	310
LPP	648
Imprévus	500
Dépenses Totales	71 194
Excédent	9 623

Ezra Ricci commente que les charges ont été maintenues confortables pour que le travail puisse se faire dans de bonnes conditions et que les recettes n'ont pas été trop optimistes. Ceci permet d'espérer un excédent de CHF 9'623, qui comblera plus de la moitié de l'endettement de l'organisation. La seule incertitude est le projet du muséum d'histoire naturelle de Genève puisqu'il a pris du retard suite aux problèmes d'autorisations de l'institut de recherche tanzanien. Mais comme les dons à mi-année dépassent déjà les CHF 8'000 et que le budget prévoyait CHF 3'580, cela pourrait combler le manque à gagner si le projet du muséum ne se fait pas cette année. De plus, des retombées financières liées au développement de crédits carbone pourraient venir avant la fin de l'année mais par prudence, nous ne les avons pas incluses au budget.

Il n'y a pas de question particulière et pas de désapprobation concernant le budget présenté.

7. Modification des statuts

Sandy Mermod explique que depuis plusieurs années déjà, le comité avait pour projet de proposer une révision des statuts. En plus de les mettre au goût du jour suite aux nouveaux développements de l'ADAP, il paraissait important d'assurer leur conformité avec le code civil suisse et avec les exigences de certaines certifications comme ZEWO pour laquelle nous pourrions appliquer un jour.

Nous avons utilisé un canevas fourni par le Centre d'Accueil de la Genève Internationale (CAGI) puis repris les particularités que nous voulions garder qui figuraient dans les anciens statuts. Les principaux changements concernent les moyens pour atteindre le but (certaines spécificités ont été enlevées, l'accent a été mis sur la recherche et le développement de solutions de financement à long terme pour la gestion des aires protégées), la suppression du statut de membre fondateur, la suppression de la partie sur les cellules programmes, l'élection des membres du comité pour 4 ans et le montant hors-budget qui peut être engagé par le comité.

La proposition finale en français a été envoyée aux membres avec la convocation. Une deuxième colonne avec la traduction en anglais a été ajoutée mais il est bien mentionné que la version française fait foi. Cette version finale a été distribuée dans l'assemblée.

Claude Fischer soutient ces nouveaux statuts qui sont plus clairs et remercie le comité et la secrétaire exécutive pour le travail qui a permis d'aboutir à ce résultat. Il n'y a pas de question ou de remarque de l'Assemblée Générale.

Sandy Mermod propose deux légères modifications pour :

- Article 4, chapitre B/5, ligne 2 : remplacer le mot « programmes » par « projets »
- Article 27, ligne 2 : ajouter après « droit suisse » : « ou des bailleurs de fonds ». Ceci afin de permettre l'élection d'organe de révision externe s'il est nécessaire d'après les règles des bailleurs de fonds et pas seulement d'après le droit suisse.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve les nouveaux statuts proposés avec les deux modifications mentionnées pour l'article 4 et 27.

Les statuts approuvés se trouvent en annexe de ce procès-verbal.

8. Election des membres du comité

Claude Fischer rappelle que le comité est le suivant :

- Claude Fischer, président
- Jean-Félix Savary, vice-président
- Fabrice Buffard, trésorier
- Yves Hausser, resp. opérations
- Alix, resp. stratégie communication
- Lucas Villard, resp. recherche

Il n'y a pas eu de démissions reçues et pas de candidatures proposées.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale reconduit le comité actuel.

La liste des membres du comité et leur adresse se trouve en annexe de ce procès-verbal.

9. Propositions individuelles


Aucune proposition personnelle n'a été annoncée et aucun divers n'est évoqué.

Monsieur le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 20h05.

Genève, le 3 juillet 2022

Claude Fischer, Président

Jean-Félix Savary, Vice-président



Association pour le Développement des Aires Protégées
 Rue des Savoises 15, 1205 Genève

Liste des membres du comité
 Approuvée lors de l'Assemblée Générale du 28.06.2022

Nom	Fonction	Adresse
Claude Fischer	Président	Rue Frédéric Soguel 14 2053 Cernier Claude.fischer@adap.ch +41 79 400 45 43
Jean-Félix Savary	Vice-président	Ch. Caudoz 15 1009 Pully savary@adap.ch +41 79 345 73 19
Yves Hausser	Responsable commission opérations	Au Coudre 7 1263 Crassier hausser@adap.ch +41 79 336 81 92
Fabrice Buffard	Trésorier	Rue Rothschild 62 1202 Genève fabrice.buffard@adap.ch +41 78 640 50 15
Alix Jornot	Responsable communication	Av. Giuseppe-Motta 18 1202 Genève alix.jornot@adap.ch +41 79 957 44 57
Lucas Villard	Responsable commission recherche	Ch. De la Lande 10 1008 Prilly lucas.villard@adap.ch +41 79 949 03 78